

Séance publique du 3 mars 2003

Délibération n° 2003-1083

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Convention avec le groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (Graie) pour l'organisation de la conférence internationale Novatech à Lyon en juin 2004 - Participation financière**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine et le Graie s'associent pour organiser tous les trois ans, dans l'agglomération lyonnaise, une des deux plus grandes conférences internationales sur les techniques et stratégies durables de gestion des eaux urbaines par temps de pluie.

Cette conférence, intitulée Novatech, a pour vocation de rassembler les meilleurs scientifiques internationaux du domaine et l'ensemble des acteurs opérationnels de la gestion urbaine de l'eau.

En juin 2001, Novatech a rassemblé 432 spécialistes pendant trois journées dont 40 % étaient étrangers et représentaient 34 pays.

Cette manifestation, prévue au plan de mandat, contribue à renforcer le pôle lyonnais de compétences scientifiques et techniques dans le domaine de l'eau, qui se caractérise non seulement par l'excellence reconnue des laboratoires et des établissements de recherche mais également par une remarquable intégration entre ces derniers, les collectivités locales et les entreprises régionales.

La manifestation a pris une telle ampleur qu'il n'est plus envisageable de l'organiser au sein de l'hôtel de Communauté ou sur le site de la Doua comme en 2001. En effet, plus de 500 participants internationaux sont attendus pour cette 5^e édition, du 6 au 10 juin 2004.

Il est ainsi envisagé d'organiser Novatech 2004 au palais des congrès de Lyon, qui correspond au site idéal pour accueillir cette conférence dans de bonnes conditions.

Le budget prévisionnel de 495 460 €, en forte hausse par rapport à l'édition 2001 en raison du coût de location du palais des congrès et des prestations de service proposées, suppose la prise en charge par la Communauté urbaine de la location des salles, pour un montant estimé de 51 180 € HT et la recherche de partenaires financiers supplémentaires.

Si des accords de collaboration ont été développés avec des organisations ou associations reconnues au niveau mondial par les professionnels et chercheurs dans le domaine de l'eau, le Graie ne peut s'engager qu'avec un portage affirmé des acteurs politiques et institutionnels de l'agglomération et un engagement financier plus important des partenaires.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil un projet de convention à intervenir entre la Communauté urbaine et le GRAIE qui précise les conditions d'organisation et le montage financier de la future conférence.

Une autre convention avec les grandes organisations nationales et internationales dans le domaine de l'eau, pour reconnaître la conférence Novatech comme un événement majeur, pourrait être signée avec les deux partenaires en ouverture de la conférence en juin 2004.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle environnement le 14 janvier 2003 et celui du Bureau restreint le 10 février 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Accepte la prise en charge de la location des salles par la Communauté urbaine en 2004, pour un montant de 51 180 €HT à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercice 2004.

2° - Autorise monsieur le président à signer :

a) - la convention à intervenir avec le Graie,

b) - la convention avec les organisations nationales et internationales dans le domaine de l'eau qui reconnaissent la conférence Novatech comme un événement international majeur.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,